

Titulaire du permis :

Monsanto Polska Sp. z o.o. z o. o., Al. Jerozolimskie 158, 02-326 Varsovie,

Tél. : 22 395 65 00, fax : 22 395 65 01, assistance téléphonique : 22 395 65 09, www.monsanto.pl

L'entité responsable du conditionnement final et de l'étiquetage d'un produit phytopharmaceutique...

L'entité responsable de l'étiquetage final du produit phytopharmaceutique...

RODÉO PLUS

Ce produit est destiné à un usage professionnel.

Teneur en substance active :

glyphosate (un composé du groupe aminophosphonate) sous forme de sel de potassium - 360 g/l (28,7 %).

Autorisation du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° R-80/2022 du 12 juillet 2022

EUH 066 - Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement ou un craquellement de la peau.

EUH 401 – Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

Un herbicide non sélectif à action systémique, appliqué par voie foliaire, sous forme de concentré.

pour la préparation d'une solution aqueuse (SL).

Selon la classification HRAC, la substance active glyphosate est classée dans le groupe 9 (anciennement groupe G).

ACTION SUR LES MAUVAISES HERBES

Ce produit contient du glyphosate, substance active qui inhibe l'action de l'enzyme glyphosate synthase.

EPSPS, qui est une enzyme clé de la voie métabolique de l'acide shikimique

liée à la biosynthèse des acides aminés aromatiques. Chez la plante, elle provoque une inhibition

Synthèse des protéines essentielles à la croissance

des plantes. L'agent est absorbé par les parties vertes des plantes (feuilles, jeunes pousses et écorce non ligneuse).

puis se propage dans toute la plante et atteint ses parties souterraines (racines,

coureurs, etc.) ce qui entraîne leur mort.

Les premiers symptômes de l'action de l'agent (jaunissement et flétrissement) sont visibles après 7 à 10 jours.

Après le traitement, la plante meurt complètement après environ 3 semaines.

Les températures et l'humidité élevées ainsi qu'un fort ensoleillement accélèrent l'action de l'agent.

	Dose de produit phytosanitaire	
	1,5 à 2,0 l/ha*	3,0 l/ha
Mauvaises herbes sensibles	moutarde des champs, mouron des oiseaux, chénopode blanc, renouée du Japon repéré, bourse faisceaux de champs communs	géranium nain, échinochloa, mouron des oiseaux, véronique de Perse, Adjectif canadien, renouée du Japon mante religieuse tachetée, vieille mante religieuse, bourse-à-pasteur, herbe des prés herbe des prés, herbe des prés annuelle
Mauvaises herbes sensibilité moyenne	mauvaise herbe unilatérale	lamier pourpre, pied d'oie renouée blanche, chiendent, renouée du Japon liseron, queue de renard des champs

* Mauvaises herbes au stade de plantule

DEMANDE DE L'AGENT

Ce produit est destiné à être utilisé avec des pulvérisateurs pour champs et vergers.

avec une rampe d'herbicide et des pulvérisateurs manuels (y compris des pulvérisateurs à dos).

Attention:

N'utilisez pas ce produit phytosanitaire dans les parcs et jardins publics, ni dans les zones concernées.

installations sportives, récréatives, scolaires, maternelles, crèches et centres de soins

santé.

Champs cultivés après les semis/plantations mais avant la levée des cultures

Pomme de terre, betterave sucrière

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 1,5 - 3,0 l/ha.

Ajuster la dose du produit en fonction de l'intensité et des espèces de mauvaises herbes présentes.

Date limite d'utilisation du produit :

Appliquez le produit après la levée des adventices, mais au plus tard 3 jours avant la levée de la culture. Il est important que les semences semées (tubercules plantés) soient recouvertes de terre.

les protéger des dommages.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 100 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

ATTENTION

Il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit sur les semences de carottes semées.

Après la récolte des cultures, avant de commencer la culture post-récolte afin de contrôler du chiendent et autres mauvaises herbes (chaume).

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 1,5 - 3,0 l/ha.

Ajuster la dose du produit en fonction de l'intensité et des espèces de mauvaises herbes présentes.

Date limite d'utilisation du produit :

Appliquez le produit de la mi-août à la fin de l'automne sur les mauvaises herbes vertes en pleine croissance. N'effectuez aucun travail du sol après la récolte et avant l'application du produit. Au moment de l'application, le chiendent doit avoir atteint une hauteur de

Les plantes adventices monocotylédones annuelles doivent mesurer de 10 à 25 cm et produire au moins 3 à 4 feuilles pleinement développées. Les dicotylédones adventices annuelles doivent mesurer au moins 5 cm de hauteur, et les dicotylédones adventices doivent produire deux vraies feuilles pleinement développées.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 100 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Pommier

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,0 - 3,0 l/ha.

Ajuster la dose du produit en fonction de l'intensité et des espèces de mauvaises herbes présentes.

Date limite d'utilisation du produit :

Ce produit peut être utilisé du printemps à l'automne, sur les mauvaises herbes à croissance intensive, à une dose dépendant des espèces présentes sur les plantations de plus de 2 ans.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 3.

Intervalle entre les traitements : au moins 28 jours.

Quantité d'eau recommandée : 100-400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

COMMENTAIRES

1. Avant la pulvérisation, éliminer mécaniquement tous les rejets racinaires.

2. Pulvérisez en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de protections afin que

Les gouttes du liquide de travail n'ont pas atteint les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres.

en raison du risque de dommages aux plantes.

Vigne

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule application : 2,0 - 3,0 l/ha.

Ajuster la dose du produit en fonction de l'intensité et des espèces de mauvaises herbes présentes.

Date limite d'utilisation du produit :

Ce produit peut être utilisé du printemps à l'automne, sur les adventices à croissance intensive, à une dose en fonction des espèces présentes dans les plantations âgées de plus de 2 ans.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 3.

Intervalle entre les traitements : au moins 28 jours.

Quantité d'eau recommandée : 100-400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Prairies – pâturages.

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,0 - 3,0 l/ha.

Ajuster la dose du produit en fonction de l'intensité et des espèces de mauvaises herbes présentes.

Date limite d'utilisation du produit :

Utilisez le produit pendant les périodes de forte croissance des mauvaises herbes et ce, durant toute la période de végétation.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

Quantité d'eau recommandée : 100 - 400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

ATTENTION

N'utilisez ce produit que sur les prairies destinées à la régénération.

APPLICATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES CULTURES ET APPLICATIONS À PETITE SURFACE

L'utilisateur est seul responsable de l'efficacité et de la phytotoxicité d'un produit phytosanitaire utilisé en petites cultures.

L'agent utilisé sur les cultures mineures peut également contrôler d'autres espèces

L'effet sur les mauvaises herbes n'a toutefois pas été démontré comme étant supérieur à celui indiqué sur l'étiquette .

Cela est clairement confirmé par la recherche. Par conséquent, afin d'obtenir des informations détaillées

informations sur le spectre des adventices à contrôler et leur sensibilité au traitement appliqué

Pour les petites cultures, l'utilisation de produits phytosanitaires est recommandée ; il est conseillé de contacter le propriétaire. permis ou son représentant.

Poire, cerise.

Dose maximale pour une seule application : 3,0 l/ha.

Dose recommandée pour une seule utilisation : 2,0 - 3,0 l/ha.

Ajuster la dose du produit en fonction de l'intensité et des espèces de mauvaises herbes présentes.

Date limite d'utilisation du produit :

Ce produit peut être utilisé du printemps à l'automne, sur les adventices à croissance intensive, à une dose en fonction des espèces présentes dans les plantations âgées de plus de 2 ans.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 3.

Intervalle entre les traitements : au moins 28 jours.

Quantité d'eau recommandée : 100-400 l/ha.

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

COMMENTAIRES

1. Avant la pulvérisation, éliminer mécaniquement tous les rejets racinaires.
2. Pulvériser en toute sécurité, de préférence à l'aide de pulvérisateurs munis de couvercles, afin que les gouttes de liquide pulvérisé n'atteignent pas les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres, ce qui pourrait endommager les plantes.

PRÉCAUTIONS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION.

1. Stratégie de gestion de l'immunité

Afin de minimiser le risque d'apparition et de développement de résistances des mauvaises herbes aux herbicides, conformément aux bonnes pratiques agricoles :

- Suivez scrupuleusement les instructions figurant sur l'étiquette du produit phytosanitaire, utilisez-le à la dose recommandée et dans les délais impartis pour garantir un contrôle optimal des adventices.

- adapter le choix de l'herbicide et la décision d'effectuer le traitement à l'infestation adventice existante (ou potentielle), en tenant compte des espèces dominantes et des seuils de nocivité,
- utiliser une rotation d'herbicides (substances actives) ayant des mécanismes d'action différents,
- utiliser un mélange d'herbicides (substances actives) ayant différents mécanismes d'action actives,
- utiliser des herbicides en rotation et/ou en mélanges qui affectent plusieurs processus de développement des mauvaises herbes (avec différents mécanismes d'action),
- n'utilisez un herbicide ayant un mécanisme d'action donné qu'une seule fois par saison. végétation de la plante cultivée,
- adapter les méthodes de culture aux conditions qui prévalent sur le terrain, notamment pour le type et l'intensité des mauvaises herbes,
- utiliser diverses méthodes de lutte contre les mauvaises herbes, notamment la rotation des cultures, etc.,
- utiliser des semences certifiées,
- nettoyer les machines agricoles pour éviter la transmission de matériel de propagation déplacer les mauvaises herbes vers d'autres positions,
- informer le titulaire du permis d'un désherbage insatisfaisant,
- Pour plus d'informations, veuillez contacter votre conseiller, le titulaire du permis ou son représentant.

2. Pression de service recommandée : 2 à 3 atmosphères.

3. Pendant le fonctionnement, lorsque le liquide de travail se trouve dans le réservoir du pulvérisateur, assurez-vous que le réservoir est complètement ventilé.

4. Utilisez immédiatement le liquide de travail préparé dans le réservoir du pulvérisateur.

5. Respectez les précautions et les contre-indications pendant votre travail.

6. N'utilisez pas le produit :

- avant que les mauvaises herbes n'apparaissent,
- sur les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres et arbustes en raison de la possibilité de dommages aux plantes,
- pour les plantes humides,
- avant la pluie prévue (précipitations survenant dans l'heure qui suit) la pulvérisation peut réduire l'efficacité du traitement),
- par temps venteux, lorsque le liquide risque d'être emporté.

7. Lors de l'utilisation du produit, ne pas autoriser :

- dérive du liquide de travail vers les plantations agricoles voisines,

chevauchement du liquide de traitement aux jonctions des bandes de traitement et des zones de bordure.

PÉRIODES DE GRÂCE

Période entre la dernière application du produit et le jour de la récolte (délai d'attente) :

pomme, poire, cerise – 28,

vigne – 30.

potatoes, sugar beets – not required

The period between the last application of the product and the day of the last application of the product to crops intended for animal feed.

Which animals can be fed with these plants (waiting period before feed) :

Pastures, pastures – 21 days

SUCCESSION VÉGÉTALE

On the terrain where Rodeo Plus has been used, all plants can be cultivated.

The culture, the sowing or the planting can be started when the weeds to be controlled show symptoms of the action of the agent (yellowing and wilting), but not before 3 months.

PRÉPARATION DE LIQUIDE UTILISABLE

Before starting to prepare the working liquid, determine precisely the quantity required.

Pour la quantité mesurée de produit dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie, agitateur en marche, puis complétez avec de l'eau jusqu'au volume requis. Si vous versez le produit dans la cuve du pulvérisateur sans agitateur hydraulique, mélangez mécaniquement le liquide dans la cuve.

Rincez trois fois les récipients vides à l'eau et versez l'eau de rinçage dans le récipient contenant le liquide de travail. Préparez le mélange juste avant utilisation.

In case of interruption of the spraying, mix the working liquid in the tank of the sprayer before resuming the work.

MANIPULATION DES RÉSIDUS LIQUIDES UTILISABLES ET NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS

The residues of the working liquid after treatment must be managed in a way to limit the risk of contamination of surface and groundwater in accordance with the provisions of the law on water and soil contamination, that is to say :

- après dilution, utiliser sur la surface sur laquelle le traitement a été effectué, si possible, ou
- éliminés à l'aide de solutions techniques assurant la dégradation biologique des substances actives des produits phytopharmaceutiques, ou
- éliminer d'une autre manière conformément à la réglementation sur les déchets.

Wash the equipment thoroughly after work.

If the equipment is washed with cleaning products intended for this use, the rinsing waters obtained must be treated in accordance with the instructions provided with the cleaning product.

PRÉCAUTIONS POUR LES PERSONNES UTILISANT L'AGENT, LES EMPLOYÉS ET SPECTATEURS

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties intéressées doivent en être informées.

les parties qui pourraient être exposées à la dérive du liquide utilisable et qui en ont fait la demande
information.

Do not eat, drink or smoke during the use of the product.

Utilisez des gants de protection et des vêtements de travail (combinaisons) pour vous protéger contre l'impact des produits phytosanitaires et le choix de chaussures appropriées pendant préparation du liquide de travail et pendant la procédure.

La période entre l'application de la mesure et le jour où la zone où la mesure a été appliquée est affectée.

Les personnes peuvent entrer et les animaux peuvent être introduits (période de prévention) :

- Ne pas entrer tant que le liquide en surface n'est pas complètement sec.
plantes,
- Ne pas introduire d'animaux de ferme dans les prairies et les pâturages pendant 5 jours.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas contaminer l'eau avec des produits phytosanitaires ou leurs emballages. Ne pas laver le matériel.

À proximité des eaux de surface. Éviter la pollution de l'eau par les fossés de drainage.
des fermes et des routes.

Éviter toute libération involontaire dans l'environnement.

Afin de protéger les organismes aquatiques, il est nécessaire de désigner une zone de protection.

1 m de large à partir des réservoirs et des cours d'eau.

Afin de protéger les plantes et les arthropodes non ciblés, il est nécessaire

désignation d'une zone de protection d'une largeur de :

- 5 m des terres agricoles non utilisées ou
- 1 m de terres agricoles non utilisées avec utilisation simultanée de techniques
réduire de 75 % la dérive du liquide de travail pendant le traitement.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÛRE DE L'AGENT DE PROTECTION PLANTES, EMBALLAGE ET PREMIERS SECOURS

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÛRE DE L'AGENT DE PROTECTION PLANTES ET EMBALLAGES

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker le produit phytosanitaire :

- dans son emballage d'origine,
- de manière à éviter tout contact avec les aliments, les boissons ou les aliments pour animaux, et toute contamination
environnement et accès par des tiers,
- dans un récipient hermétiquement fermé,
- à une température de 0°C à 30°C.

Il est interdit d'utiliser les emballages vides des produits phytosanitaires à d'autres fins.
objectifs.

Tout produit non utilisé doit être remis à un organisme autorisé à collecter les déchets.

Il est recommandé de retourner l'emballage vide au vendeur de l'équipement de protection.

Les plantes peuvent être traitées comme des déchets municipaux. En cas de doute concernant

Pour obtenir des conseils sur la manipulation des emballages, consultez votre vendeur de produits phytosanitaires.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, traiter les symptômes.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

Période de validité : 2 ans

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -